

Luc DE TEMMERMAN
ADVOCATENKANTOOR - CABINET D'AVOCATS

Q
7/10/95

HORIZONTLAAN 6 — 3090 OVERIJSE (Brussels - Belgium) — TEL.: (32/2) 687.65.60 — FAX: (32/2) 687.69.53

Luc DE TEMMERMAN
Jan BOURNONS
Geert DE GREEF
Nathalie HOLLASKY
ADVOCATEN - AVOCATS

Monsieur VANDERMEERSCH
Juge d'Instruction
Palais de Justice -
Extension
Rue Quatre Bras, 13
1000 BRUXELLES

V/réf :
N/réf : 49014 LDT/LDT/pat

Overijse, 17 November 1995.

Monsieur le Juge d'Instruction,

Concerne: RWANDA /HABYARIMANA / X.

Je reste toujours dans l'ignorance de l'avancement de votre enquête concernant l'attentat sur la personne du Président HABYARIMANA.

Il ne fait aucun doute que l'avion Falcon Mister 50 a été abattu par et à tout le moins à la demande du F.P.R.

Vous vous êtes permis de lancer trois mandats d'arrêt internationaux :

1. Le Colonel BAGOSORA :
Je vous ai transmis spontanément toutes les informations qu'il m'a fait parvenir.
2. Le Major Bernard NTUYAHAGA :
Je vous ai également fait parvenir ses explications détaillées concernant son rôle.
3. Monsieur G. RUGGIU :
J'ai rencontré celui-ci récemment et il m'a demandé de défendre ses intérêts.

J'ai essayé vainement de le convaincre de se constituer prisonnier en Belgique mais plus personne ne fait confiance en l'objectivité de la Justice Belge.

Luc DE TEMMERMAN

ADVOCATENKANTOOR - CABINET D'AVOCATS

HORIZONTLAAN 6 — 3090 OVERIJSE (Brussels - Belgium) — TEL. : (32/2) 687.65.60 — FAX : (32/2) 687.69.53

2

Luc DE TEMMERMAN
Jan BOURNONS
Geert DE GREEF
Nathalie HOLLASKY
ADVOCATEN - AVOCATS

Je lui ai fait savoir que j'assurerai sa défense dès qu'il se mettra à la disposition de la Justice et j'attends donc un signe de sa part.

Monsieur RUGGIU a néanmoins écrit un livre pour lequel j'ai reçu mission de chercher un éditeur.

Je pense néanmoins qu'il est utile de vous transmettre un extrait (p8 à 26 et note de l'auteur) pour avoir une meilleure compréhension.

Tout comme pour mes deux autres clients, je suis convaincu que la levée du mandat d'arrêt international pourra convaincre Monsieur RUGGIU de venir en Belgique volontairement.

Je joins également les page 32 et 33 de son livre (relation KAGAME-BARRIL).

Je n'ai malheureusement plus de contact avec Monsieur BARRIL ce qui m'inquiète vivement.

N'ayant pas les moyens pour convaincre celui-ci de me remettre les éléments en sa possession, je pense que la Justice peut se charger de cette mission.

Veillez agréer, Monsieur le Juge d'Instruction, l'expression de ma plus haute considération.


Luc DE TEMMERMAN

LA TRAGÉDIE DU RWANDA

La communauté internationale a été très approchée par les éléments du FPR et les rwandais n'ont pas su faire comprendre leurs véritables craintes et appréhension. Il en est résulté un grave malentendu qui a porté certaines communautés et commissions internationales à soutenir le FPR.

Certains ont même cru comprendre que la prise du pouvoir par le FPR pouvait résoudre le problème rwandais et l'on plus ou moins ouvertement soutenue.

Le Secrétaire Général des Nations-Unies, Monsieur Boutros Boutros Ghali, a lui même qualifié la crise rwandaise d'échec personnel et d'échec de la communauté internationale qui reste scandaleusement indifférente à la tragédie rwandaise. Si l'indifférence existe peut-être, l'incompréhension est manifeste.

Afin d'éviter toute incompréhension, je vais tenter d'expliquer ici brièvement le processus qui a mené à la conclusion des Accords d'Arusha, à l'impossibilité de la mise en place des institutions de transition à base élargie et à la reprise de la guerre par le FPR jusqu'à maintenant.

Avant octobre 1990

Le Rwanda était une République dirigée par le Président Juvénal Habyarimana. Ce régime à parti unique avait pour préoccupation le développement du pays. Le Président Habyarimana qui savait qu'un effort de développement important ne peut se concilier avec des hostilités a donc mené une politique étrangère de bon voisinage.

Pour résoudre le problème lancinant des réfugiés rwandais depuis 1959 installés aux alentours du Rwanda, une commission mixte rwando-ugandaise avait été mise sur pied le 30 juillet 1990. Cette commission avait pour but d'envisager le retour au Rwanda des réfugiés rwandais qui le désiraient et leur réinstallation. Malheureusement elle n'a pas pu fonctionner, la guerre était survenue en octobre 1990.

La guerre d'octobre 1990

Le 1^{er} octobre 1990, le FPR appuyé par l'Uganda et son armée (NRA) agressait le Rwanda. Les dirigeants du FPR, également membre de l'entourage du Président Ugandais Yoweri MUSEVENI occupaient des hautes responsabilités dans le NRA. On sait que Fred RWIGEMA, qui a conduit cette attaque contre le Rwanda a été Vice-Ministre à la Défense dans le gouvernement de Kampala.

Ces dirigeants, tout en désirant toujours prendre le pouvoir à Kigali, prétendaient à l'époque agresser le Rwanda pour faire valoir le droit des réfugiés à réintégrer leur pays. Cet argument constitue une violation flagrante du droit international régissant les réfugiés qui interdit à ces derniers de prendre les armes contre leur pays d'origine.

La convention du 12 septembre 1969 de l'OUA, sur les réfugiés, stipule en son article 3 alinéa 2: " Les Etats signataires s'engagent à interdire aux réfugiés établis sur leur territoire respectif, d'attaquer un quelconque Etat membre de l'OUA, par toutes activités qui soient de nature à faire naître une tension entre les Etats membres et notamment par les armes, la voie de la presse et radiodiffusée ", en son article 3 alinéa 1" Tout réfugié doit en outre s'abstenir de tous agissements subversifs dirigés contre un Etat membre de l'OUA".. et en son article 1 alinéa 4,5. "Cette convention cesse de s'appliquer dans le cas où toute personne jouissant du statut de réfugié a enfreint gravement les buts poursuivis par la présente Convention".

Le président en exercice de l'Organisation de l'Unité Africaine, était alors, paradoxalement, le Président Ugandais Yoweri Museveni, chef de l'état d'où est partie l'attaque.

Se rendant compte du peu de consistance de ses arguments, le FPR a par après prétendu agresser le Rwanda pour y installer soit disant la démocratie et la justice sociale. Or le Rwanda s'était déjà précédemment engagé dans le processus de démocratisation du pays.

En effet la Commission Nationale de Synthèse, mise sur pied le 24 septembre 1990, avait été chargée de rassembler les desiderata de la population afin de proposer une réforme constitutionnelle pour démocratiser le pays. Les Forces Armées Rwandaises ont repoussé le FPR dans les zones frontalières du Nord et Nord-Est du Rwanda, lui infligeant une lourde défaite militaire.

Le processus de démocratisation et les négociations d'Arusha.

Malgré la guerre persistante imposée au Rwanda, la Constitution Rwandaise instituant le multipartisme a été promulguée le 10 juin 1991. Le Gouvernement Rwandais a été remanié de manière à refléter toutes les tendances politiques en Avril 1992. C'est ce Gouvernement multipartite qui débuta en juillet 1992 les négociations avec le FPR en vue d'un Accord de Paix.

Le FPR, devant l'impossibilité d'obtenir une décision militaire, a transféré ses ambitions sur le plan politique et s'est cherché des alliés en infiltrant les partis politiques membres de l'opposition au MRND, ex-parti unique.

Le Premier Ministre de l'époque, le Dr NSENGIYAREMYE Dismas et le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, Monsieur NGULINZIRA Boniface, tous deux membres de cette opposition et favorables aux thèses du FPR ont conduit les négociations de Paix d'Arusha n'opposant aucune résistance aux exigences exorbitantes du F.P.R.

La population rwandaise n'ayant jamais été associée à ces négociations et s'étant rendue compte des résultats déséquilibrés de celles-ci, s'est sentie trahie et manifesta sur toute l'étendue du pays sa désapprobation en janvier 1993.

Pour forcer un résultat qui lui soit favorable, le FPR a repris la guerre le 8 février 1993, pratiquant une nouvelle fois des massacres barbares sur la population civile et entraînant un million de déplacés sur les routes.

Alors que le F.P.R avait repris la guerre, que les Forces Armées Rwandaises et la population étaient déterminées à en finir, la communauté internationale a exercé de très fortes pressions sur le Gouvernement Rwandais en vue d'aboutir à une solution négociée.

Ces pressions ont d'autant mieux été reçues qu'une partie du Gouvernement était favorable aux thèses du F.P.R. D'avril 1993 au 4 août 1993 les négociations d'Arusha se sont poursuivies et ont abouti à l'Accord de Paix d'Arusha signé entre le FPR et le Gouvernement Rwandais. Le Premier Ministre Agathe UWILINGIYIMANA, nommée en juillet 1993, avait comme mandat de conclure la paix et de mettre en place les institutions élargies au FPR.

Cet accord de paix stipulait que Faustin TWAGIRAMUNGU devait être Premier Ministre du Gouvernement de Transition à Base Élargie cela en complète contradiction avec la conception du droit constitutionnel. En effet il est inconcevable qu'une personne figure nominativement dans un acte constitutionnel.

L'impossibilité de mise en place des institutions de transition à base élargie.

Le Premier Ministre Agathe Uwilingiyimana, en complicité avec certains de ses Ministres acquis aux thèses du FPR, épaulée de Faustin Twagiramungu, prétendu Président du MDR alors qu'il a déclaré qu'il a toujours été membre du FPR, ont tenté de détourner les Accords de Paix prévoyant le partage du pouvoir de manière à favoriser une prise de pouvoir légale par le FPR. A cette fin le FPR avait précédemment infiltré tous les partis dits d'opposition et provoqué des divisions au sein de ceux-ci.

La population, mécontente de ces Accords de Paix déséquilibrés négociés à son insu, s'est ralliée aux tendances opposées aux FPR et à ses acolytes. Ce sont ces divisions au sein des partis

politiques entre les tendances pro-FPR et les tendances populaires et majoritaires, et la volonté de Faustin TWAGIRAMUNGU et d'Agathe UWILINGIYIMANA de choisir exclusivement les députés et Ministres dans les tendances pro-FPR minoritaires, qui ont rendu impossible la mise en place des institutions de transition à base élargie.

Cette volonté témoigne une fois de plus de l'intention du FPR et de ses acolytes de se servir des Accords de Paix pour prendre tout le pouvoir et non le partager.

La MINUAR (Mission des Nations-Unies pour l'Assistance au Rwanda), conçue pour aider à la mise en place des institutions de transition à base élargie, n'a pas su transcender ces divergences partisans et a toujours traité sur pied d'égalité toutes les tendances favorisant ainsi ceux qui criaient le plus fort plutôt que ceux qui bénéficiaient d'une vraie assise populaire.

La population sentant le danger de la prise du pouvoir par le FPR, s'est mobilisée pour faire échec à ce plan machiavélique et a soutenu les tendances majoritaires dans les partis d'opposition et les partis farouchement opposés au FPR.

Le Président de la République, le Général-Major HABYARIMANA Juvénal, conscient que les institutions mises en place de cette manière ne seraient pas viables parce qu'il ne disposait pas de l'appui populaire a tenté de convaincre le FPR et ses alliées de revenir à l'esprit des accords de partager le pouvoir avec toutes les composantes de la population.

Un des scénarios de prise de pouvoir du FPR consistait à profiter de la mise en place des institutions de la transition à base élargie, prévue par les Accords de Paix d'Arusha, pour placer aux postes-clés des personnalités lui étant acquises.

La collaboration du Premier Ministre Agatha UWILINGIYIMANA et du Premier Ministre désigné Faustin TWAGIRAMUNGU étant déjà engrangée, le FPR manoeuvra pour faire désigner Mr Landouald NDASINGWA (PL) comme Président de l'Assemblée Nationale et pour s'assurer d'une majorité au sein de cette future Assemblée. Voyant la forte opposition au sein du PL, le FPR reporta ses ambitions sur Mr NGANGO du PSD, Mr NDASINGWA revendiquant le poste de Ministre de la Justice.

Ainsi disposant de personnalités de son bord aux postes de Premier Ministre, Président de l'Assemblée Nationale, Ministre de la Justice, en collaboration avec le Ministre de l'Intérieur (FPR) et le Chef d'Etat Major de la Gendarmerie (FPR), tout en respectant les Accords de Paix d'Arusha, le FPR aurait pu démettre le Président HABYARIMANA et même le juger.

Ensuite selon ces Accords, le Président de l'Assemblée Nationale assurerait l'intérim, intérim pendant lequel le FPR organiserait légalement sa prise du pouvoir.

C'est pour cela que la mise en place des institutions de la transition a échoué. Certains la voyaient comme une étape vers une prise de pouvoir totale, d'autres comme un passage obligé vers l'accession à la paix et à la démocratie et non vers une nouvelle dictature dont ils pressentaient le danger.

L'assassinat du Président de la République et la reprise de la guerre.

Le FPR ne l'entendant pas de cette oreille résolut d'éliminer physiquement le Président de la République, ce qui fut fait dans la nuit du 6 avril 1994.

L'avion présidentiel ramenant de Dar-es-Salam les Présidents Rwandais et Burundais, feu Son Excellence le Président Juvénal HABYARIMANA et feu Son Excellence Cyprien NTARYAMIRA était victime d'un attentat pratiqué au moyen de "missiles sol-air", et s'écrasait avant même d'avoir pu atterrir.

Ce même 6 avril 1994, à 22h00, il semble que le FPR par la voix du Général-Major Paul Kagame et par les ondes de la radio Muhabura, radio du FPR, annonça qu'il marchait sur Kigali. Au moyen de ses éléments armés et infiltrés dans tout le pays au sein de la population, le FPR reprenait ainsi la guerre et débuta les massacres.

Or si la communauté internationale a condamné les massacres qui ont suivi la mort du Président Juvénal HABYARIMANA, elle n'a jamais condamné le véritable auteur de ces massacres, celui qui malgré les Accords de Paix d'Arusha signés le 4 août 1993 ne les avait jamais respectés et les a officiellement rompu le 6 avril 1994, c'est à dire le Front Patriotique Rwandais.

Dès le 7 avril 94, la population agressée et sans chef, dans un geste de légitime défense a éliminé les soldats du FPR et les personnes qui avaient travaillé pour le FPR au sein des institutions et des partis politiques et qui représentaient un grave danger.

Les Accords de Paix d'Arusha étaient caducs, et les institutions rwandaises décapitées, la Constitution du 10 juin 91 était d'application. Ainsi, le Président du Conseil National de Développement, le Dr SINDIKUBWABO Théodore, est devenu Président de la République par intérim, et a nommé conformément au protocole d'entente entre les partis politiques d'avril 1992 Mr Jean KAMBANDA comme Premier Ministre.

Le FPR conçut cette reprise de la guerre comme une expédition punitive contre la population, en pratiquant des atrocités et se vengeant contre des innocents de ses échecs antérieurs.

Face à ce grave péril, le Gouvernement multipartite de Jean KAMBANDA et les Forces Armées Rwandaises ont bénéficié du soutien inconditionnel et massif de la population pour contrer les visées meurtrières de domination du FPR.

La fin de guerre et la prise du pouvoir par le FPR

Dès le 6 avril 1994, le FPR a déclenché une campagne médiatique internationale très intense visant à faire croire que seuls ses partisans étaient dignes de diriger le Rwanda.

De même, dès le déclenchement de cette guerre, il a cherché par tous les moyens à empêcher le Gouvernement intérimaire Rwandais de communiquer avec l'étranger par le sabotage des antennes radio, des communications téléphoniques internationales, et aussi en engageant tous les organismes internationaux à quitter la zone contrôlée par le Gouvernement car peu sûre.

Mais en fait cette insécurité était aussi causée par certains éléments du FPR qui engageait les organismes à se réfugier dans la zone qu'il contrôlait. Ainsi le FPR a pu se faire écouter par toute la communauté internationale et aussi relativiser ses crimes pourtant sans excuse.

Les bombardements d'hôpitaux (tels ceux du Centre Hospitalier de Kigali, le 27 avril 1994 et 18 mai 1994, ceux du CICR et de l'hôpital de Kanombe) de centres d'accueil pour les réfugiés (tel celui de la Paroisse Sainte Famille le 1 mai 1994 causant 113 blessés et 13 morts), les massacres de religieux (tels ceux commis le 8 juin 1994 sur l'Archevêque de Kigali, Monseigneur NSENGIYUMVA Vincent et, l'Evêque de Gitarama, Monseigneur NSENGIYUMVA Thaddée, l'Evêque de Byumba, Monseigneur RUZINDANA Joseph et de nombreux autres religieux) et toutes les atrocités commises sur toute la population civile sans défense n'ont connu qu'un éclairage médiatique discret et seules les tueries regrettables commises dans la zone gouvernementale ont été formellement condamnées.

Malgré les efforts réels de pacification du Gouvernement Intérimaire, l'ONU principalement informée sur la situation rwandaise par le FPR, les journalistes circulant en zone FPR et la MINUAR ayant son siège en zone FPR, l'ONU a décidé de placer le Rwanda sous embargo pour les armes. Cette mesure a eu uniquement pour effet d'empêcher les Forces Armées Rwandaises de pouvoir défendre le territoire rwandais et la population civile fuyant le FPR.

L'Uganda continuait ainsi impunément à alimenter en armes, munitions et en hommes l'Armée du Front Patriotique Rwandais.

Malgré une résistance héroïque, la ville de Kigali a été évacuée le 4 juillet 1994, la ville de Gisenyi, le 18 juillet 1994 et fin juillet le FPR étant maître de tout le territoire rwandais excepté la zone de sécurité de l'opération française TURQUOISE qui fut cédée fin août à la protection de la MINUAR II. Cette nouvelle opération des Nations Unies, semblant tout aussi mal informée des réalités rwandaises, s'est empressée de céder le contrôle des zones de protection à la discrétion du FPR, niant ainsi la volonté clairement exprimée des populations réfugiées et fuyant le FPR.

La grande majorité de la population rwandaise, a fui l'avancée du FPR et préféré l'exil à l'étranger à la domination et aux massacres nombreux du FPR. De vastes camps de réfugiés se sont créés en Tanzanie et au Zaïre. Les membres du Gouvernement Intérimaire ont suivi le peuple et partagent son sort.

Le FPR violant une fois de plus les Accords d'Arusha, a installé son propre gouvernement d'où il a exclu tous ses opposants. Ce gouvernement du FPR, composé de tutsi et de hutu prétendus modérés, n'est en fait qu'un gouvernement usurpateur. Aucun mouvement politique autre que le FPR n'y est valablement représenté. Mieux, des postes non prévus / par l'Accord d'Arusha et la Constitution Rwandaise ont été créés de toute pièce (tel le poste de Vice-Président de la République), montrant ainsi le peu de cas que le FPR fait de légitimité.

TRAVAIL À LA RTLM

Arrivant à Kigali en novembre 1993, le Rwanda était en paix. J'ai donc cherché du travail. Proche de la population, avec l'aide des amis, j'ai pu être engagé régulièrement par la RTLM (Radio Télévision Libre des Mille Collines) comme journaliste. Mes connaissances du paysage politique rwandais étaient appréciées.

Certains ont beaucoup parlé de cette radio mais leur méconnaissance est à la mesure de leurs cris. La RTLM était avant tout une radio commerciale, donc à la recherche d'une audience. Une radio qui, pour vivre, devait être écoutée. Notre travail consistait donc, tout en disant la vérité, à être populaire afin de pouvoir diffuser des messages personnels, politiques ou publicitaires payants.

La RTLM avait un objectif commercial mais nous essayions de dire la vérité et les dessous de cette vérité. Aucun parti politique ne dirigeait nos activités et, n'eussent été les menaces proférées à l'encontre des journalistes, nous avons essayé, avant la reprise de la guerre, d'être aussi complets que possible dans nos activités.

Certains partis ont utilisé l'audience de la RTLM pour se faire entendre, en payant des reportages, des messages, d'autres moins riches étaient moins diffusés, d'autres encore préféraient utiliser les ondes de Radio Rwanda, notre concurrente officielle ou de Radio Muhabura, la radio clandestine du FPR qui émettait illégalement depuis le territoire rwandais avec la bienveillance du Ministre de l'Information.

Le travail à la RTLM était très prenant. D'abord recueillir les informations, les recouper, les analyser et préparer les émissions. Cela prenait du temps, plus de huit heures de préparation pour parfois moins de deux heures d'émissions. Malgré cela, la qualité n'était pas toujours au rendez-vous. La pauvreté du matériel technique, les contingences de l'actualité, le manque d'expérience, les difficultés de déplacement nous handicapaient. En équipe, nous avons toujours essayé de faire notre mieux.

Certains partis politiques ont bien compris notre objectif commercial donc populaire et ont utilisé nos services. D'autres ont préféré regarder l'identité des fondateurs et des actionnaires et nous ont boudés. Ils se trompaient, s'ils avaient vraiment désiré parler sur nos ondes, moyennant paiement, ils auraient pu. Peut-être que notre auditoire ne les intéressait pas.

Je vais à cet effet raconter la première conférence de presse au cours de laquelle nous avons été publiquement menacés. En janvier 1994, un jeudi, notre rédacteur en chef nous chargea, ma collègue Valérie et moi-même, d'assister à la conférence de presse donnée par le parti PL (tendance Lando) à l'hôtel Méridien. Avec un peu d'appréhension, nous nous y rendons et avant le début, nous

installons notre matériel sous le regard des journalistes déjà présents.

Même si cette tendance du parti PL ne pensait pas comme nous, nous devions recueillir l'information et en diffuser le contenu. Cependant, après les présentations d'usage des discoureurs, le premier intervenant, et le second aussi ont commencé à tenir des propos agressifs en langue nationale. Ils hurlaient dans le micro avec l'approbation d'une assistance excitée.

Les propos étaient hostiles au Chef de l'Etat, à certains partis et même à notre radio. Nous avons été menacés, insultés en public devant ce public partiellement composé de journalistes. Personne n'a réagi sur ces manières de faire inconvenantes.

Après plus d'une heure d'insultes, nous avons plié bagages et évacués les lieux à toute hâte, craignant même pour notre vie. Pourquoi insulter des journalistes, dans une conférence de presse en plus? Notre compte rendu fut l'image des insultes reçues, percutant.

Plus jamais, je n'ai accepté de me rendre à aucune conférence de presse de cette tendance qui avait mis notre sécurité en danger pour ses idées politiques. Jamais d'explications n'ont été sollicitées ni notre présence d'ailleurs.

Voici esquissé ce qui s'est vraiment passé au Rwanda. Le paysage politique s'est radicalisé et divisé en deux camps. Tenant compte de l'auditorat, chacun choisissait ses médias et méprisait les autres. La lutte des ondes entre Radio Rwanda, Radio Muhabura et nous même était, par la volonté des politiques, devenue politique et non commerciale. Compétition entre des acteurs de capacités différentes et avec des moyens sensiblement inégaux.

Radio Rwanda diffusait une information officielle soigneusement distillée par le Ministre de l'Information et la direction de l'Orinfor, pro-FPR, avec tous les moyens d'une radio d'état. Radio Muhabura, la voix du FPR diffusait ce qu'il voulait. C'est-à-dire la propagande du FPR avec la passive bienveillance du même Ministre de l'Information.

Enfin nous-même avec l'appui populaire avec nos recettes financières tentions de refléter l'opinion de la masse du peuple et la vraie vérité, parfois sous les quolibets des nos adversaires.

C'est dans cette même ligne que nous avons demandé publiquement les résultats d'enquête de la MINUAR sur les tueries de KIRAMBO. Le Général DALLAIRE, chef de cette mission, n'a toujours pas actuellement remis ces résultats, son successeur non plus d'ailleurs.

Ils estiment peut-être que la vérité n'est pas utile. C'est à mon avis une erreur, tout ce qui s'est passé avant le 6 avril 1994 explique un peu ce qui s'est passé après. Il faudrait afin de se faire une idée exacte de ce qui s'est passé, tenir compte des événements précédents et cela depuis le 1^{er} octobre 1990.

Début mars 1994, la tension montait à Kigali et nous sentions que le pays plongeait dans la guerre. Nous l'avons dit et nous avons tenté d'expliquer ce qui se passerait. Nous nous étions peu trompés.

Le 6 avril 1994 à 20H22, heure locale, l'avion présidentiel était victime d'un attentat et explosait. A son bord, le Président rwandais Juvénal HABYARIMANA et son homologue le Burundais Cyprien NTARYAMIRA et leurs suites. Ce n'était pas un accident.

Des missiles de fabrication russe ont atteint l'appareil qui a explosé en vol, a-t-on appris après. Des débris de l'appareil se sont écrasés sur la piste de l'aéroport international de Kanombe, d'autres ont été projeté jusqu'au camp militaire de Kanombe contre la clôture de la résidence présidentielle. Le corps de feu le Président Juvénal HABYARIMANA a été retrouvé là, méconnaissable.

- Qui a tiré ces missiles depuis une position de la colline MASAKA, dans le périmètre de contrôle de la MINUAR responsable de la sécurité de l'aéroport ? Des militaires belges assumaient la garde de cet aéroport. Les soupçons se sont portés sur eux, agressifs avec la population et plus proches du FPR. De précédents incidents, dont nous avons rendu compte, permettaient de penser cela.

Les militaires belges circulaient en ville avec leurs armes menaçantes constamment pointées sur la population. M^{lle} Brigitte SERUBUGA a subi des brimades de leur part. Sa voiture fouillée deux fois même jusqu'au moteur et les quatre pneus crevés sous leurs regards moqueurs.

Le Colonel BAGOSORA, Directeur de Cabinet au Ministère de la Défense avait été menacé, les armes pointées sur lui et son chauffeur molesté devant lui par des militaires belges.

M^r Jean Bosco BARAYAGWIZA a subi nuitamment une attaque de son domicile par des militaires belges. Il n'a du sa vie sauve qu'à une prompt réaction des forces de l'ordre rwandaises. Des camions belges circulaient en refusant les contrôles partout dans la ville. Certains ont pensé à la complicité de militaires belges dans l'assassinat du Président.

Il est un fait que le FPR ne semblait pas avoir la capacité de se servir de missiles, mais les belges... Radio Muhabura a diffusé. " Nous avons atteint notre but avec l'aide des Belges" selon les dires de l'Auditeur Militaire Belge en place à Kigali.

Des militaires rwandais ont trouvé des militaires belges près des lieux de tir des missiles, qu'y faisaient-ils ? Aucune explication n'a été rendue, peut-être aucune enquête sérieuse n'a été menée sur la possible implication de militaires belges dans cet attentat et depuis la prise du pouvoir par le FPR ? Peut-être vaut-il mieux que ceux qui savent se taisent ?

La population de Kigali était hostile aux militaires belges et l'avait déjà manifesté avant même l'arrivée de ce contingent. Les agissements maladroits de ces militaires, les déclarations des officiels belges en visite à Kigali n'ont rien arrangé. Toute la population a cru que les Belges étaient impliqués dans cet attentat et dans cette reprise de la guerre. Si cela peut-être inexact, les réalités sont troublantes, la preuve du contraire n'a jamais été faite.

L'ICPCRIA signale: "Etant donné que l'avion en question a été descendu avec un missile SAM 7 de fabrication soviétique qui ne pouvait être aisément manipulé par aucun officier des Forces Armées Rwandaises parce qu'il n'a pas les compétences nécessaires pour ces armes sophistiquées, et étant donné que seul le FPR et les soldats belges de la MINUAR avaient de telles connaissances au point d'en avoir usé (le FPR) contre plusieurs hélicoptères des FAR pendant la guerre depuis octobre 1990, et aussi étant donné que le même avion transportait le Chef d'Etat-Major Rwandais, le Général NSABIMANA Déogratias qui était aimé et adoré par l'entière des Forces Armées, au point qu'aucun officier de l'armée n'aurait pu oser ou se permettre de le tuer dans l'attentat contre l'avion,

Nous désapprouvons par conséquent fortement et déplorons avec grande certitude les hypothèses ou allégations qui impliqueraient ou pourraient impliquer l'un ou l'autre membre de la famille du Président ou de l'armée rwandaise dans l'accident".

Aucun début d'explication plausible n'a été rendu ni par le Ministère Belge des Affaires Etrangères, dirigé à l'époque par le maintenant très controversé Willy CLAES, ni par le Ministère Belge de la Défense. Le Gouvernement Belge s'est contenté d'évacuer ses ressortissants et ses militaires. Comment ne pas s'y méprendre, s'il y a eu méprise ?

Dès le 7 avril 1994 donc, la RTLM a pris le deuil du Chef d'Etat. Nous n'avons diffusé pendant une semaine que de la musique classique et les communiqués emmanants du Ministre de la Défense. Les massacres ont commencé et dans mes brefs retours à mon domicile, j'ai pu me rendre compte de l'ampleur de ceux-ci. Dans mon quartier, une maison sur deux était vide.

Certes des Tutsis et des Hutus pro-FPR ont été tués en grande masse, doit-on pour cela dire qu'il y avait une préméditation. Qui pouvait prévoir la mort du Président ? Je n'ai jamais eu connaissance de listes dressées systématiquement par le gouvernement ou les proches de HABYARIMANA.

Les seules listes dont on a jamais parlé sont celles dressées par les brigades du FPR recensant les autorités, les membres des partis MDR"POWER", MRND, CDR, PL"MUZENZI" et les militaires. Ainsi le témoin n°7 mentionné par l'AJPR déclare : "Depuis lors le 13.04.94 le quartier de la Caisse Sociale (habitations) est resté aux mains des Inkotanyi.

Nous sommes restés enfermés dans nos maisons jusqu'au 16.04.94, jour où les Inkotanyi entraient dans chaque maison munis d'une liste des personnes qu'ils devaient assassiner. C'est pendant cette journée qu'un partisan farouche de la CDR du nom de MUPENDA qui travaillait au MINITRAPE a été assassiné d'une façon inhumaine"(AJPR).

Le FPR s'est en fait montré meilleur communicateur et fin stratège, voilà la vérité. Les téléphones internationaux ont été sabotés par le FPR. Les antennes de Radio Rwanda ont subi le même sort. Seul le FPR pouvait s'exprimer à l'étranger et la communauté internationale a cru sans vérifier.

Le 7 avril cependant la guerre a effectivement repris. Le FPR, dès le 6 au soir a attaqué toutes les positions clés de Kigali, faisant face à l'armée rwandaise. Le camp G.P a été attaqué le 7 par des éléments du FPR sortis du CND avec l'accord des militaires de la MINUAR, pourquoi ?

Les massacres n'ont commencé que le 7 au matin quand la population a été avertie officiellement de la mort du Président. J'ai même circulé en ville le 7 tôt le matin, la ville était calme et malgré quelques coups de feu sporadiques, les habitants restaient calmes dans leurs quartiers et obéissaient aux consignes.

Ce sont les brigades du FPR qui ont donné le signal des hostilités en attaquant les objectifs qu'ils s'étaient fixés. Les massacres ont débuté ainsi et tous les éléments pro-FPR ont été éliminés spontanément par la population.

Nous à la RTLM, nous avons respecté le silence que nous imposait notre direction pendant une semaine et nous n'avions aucune idée de l'ampleur de ces massacres, la guerre ayant repris.

Après cette semaine de silence l'évidence de la guerre sautait aux yeux. Des musiques encourageants les militaires ont donc été diffusées. Et nous avons commencé à travailler sérieusement, donnant des points de la situation, diffusant les endroits

d'infiltration du FPR la nuit, appelant à la rigueur, au courage et à la défense civile.

La RTLM était devenue un média de guerre et soutenait l'effort de notre gouvernement loyalement et avec énergie. Pour cela nous nous rendions sur terrain partout où cela était nécessaire, afin de rendre compte à notre auditoire. Circuler sous les bombes et les balles, voilà notre lot quotidien.

Certains journalistes ont eu leur logement attaqué, eux-mêmes ont parfois été des cibles, ils se sont défendus comme tout citoyen se défend et défend son quartier, sa colline, son pays. Partout cependant nous avons tenté de mobiliser la population contre l'ennemi qui était le FPR et non les rares tutsis survivants.

J'ai même personnellement protégé de petits enfants dont certains étaient tutsis et je les ai confiés à des personnes capables de les protéger : des mamans ou un orphelinat. Le travail devenait de plus en plus difficile à mesure que l'état se resserrait autour de Kigali.

Circuler devenait pénible, la nuit les offensives du FPR nous empêchaient de dormir. Il fallait toujours encourager, inciter à la rigueur, éviter les débordements, travailler, se défendre au besoin, même si le moral était parfois chancelant. Certains ont profité de ces instants troublés pour piller ou régler des comptes.

Nous n'avons jamais accepté cela et même parfois dénoncé ces agissements. Nous avons également tenté de maintenir le contact avec le gouvernement réfugié à Gitarama depuis le 11 avril 94. Les trajets étaient périlleux mais indispensables pour les besoins de l'information. Parfois nous avons appelé notre gouvernement à rentrer à Kigali. Notre popularité a bien entendu encore augmenté avec la guerre.

Radio Vérité était aussi Radio Courage, Radio Résistance, Radio Yacu. Le bombardement de la RTLM le 18 avril 95 ne nous a affecté que de très peu.

Les émissions ont repris le jour même. Et elles ont continué tous les jours, la journée seulement jusqu'au 3 juillet 94 sans interruption. Commentaires de radios internationales captées à Kigali, informations en tous genres, analyses, point de presse du Ministère de la Défense étaient et sont restés à l'ordre du jour. Encouragements et appels au calme aussi.

Quelques uns ont qualifié nos émissions d'appel à la haine, nous étions soumis à la loi rwandaise. Pendant la période d'activités de la RTLM avant la reprise de la guerre, deux de nos collègues ont une fois été convoqué par le Procureur Général Alphonse Marie Nkubito pour une mise au point. Mais cela s'est arrêté là.

De plus Mr Nkubito est maintenant Ministre de la Justice du gouvernement FPR, déjà à l'époque il ne devait pas nous être favorable. Une réunion au Ministère de l'Information a bien eu lieu entre notre direction et ce ministre, le protocole qui en a résulté ne mentionnait aucune faute de notre part.

Jamais aucun procès n'a été intenté contre nous, la légalité a donc toujours été respectée et chaque particulier qui désirait user de son droit de réponse si des propos tenus ne lui convenaient pas, a pu le faire selon son désir. Très peu en ont usé, cela est un signe que nous disions la vérité et que notre travail était rigoureux.

Certains ont écrit que la RTLM était un média de la haine. Que nous avons diffusé des appels au meurtre du style "A chacun son Belge" ou comment tuer un tutsi. Ne comprenant pas le Kinyarwanda je ne puis parler que pour la partie des émissions diffusées en français et encore juste pour ce que j'ai moi-même dit, le travail sur le terrain ne permettait pas l'écoute permanente de mes collègues. Pour ma part donc, jamais je n'ai prononcé de tels mots. Ceux qui proclament cela seront bien en peine de produire des enregistrements avec jour et heure. Pas de menaces, ni d'appels au meurtre, mais la vérité et l'appel à la vigilance.

Certains disent que nos commentaires ont attisé la haine ethnique avant la reprise de la guerre. Mais en fait nos émissions et nos commentaires étaient souvent des analyses, parfois tranchantes il est vrai, d'actes et de paroles venant de personnalités du FPR ou pro-FPR. Ces analyses tendaient à ouvrir les yeux des auditeurs sur ce qui se passait. Si des actes permettant ces analyses n'avaient pas été posés, nous n'aurions pu inventer ces raisonnements.

Les échos de nos analyses du côté FPR montraient que des discours agressifs continuaient et non des appels au calme et la paix. Le fait d'ouvrir les yeux des auditeurs n'est pas en soi un appel à la haine. Mais les actes que certains posaient, placés en pleine lumière peuvent avoir attisé la haine. Certains de nos auditeurs sont passés à des actes violents, nous ne les avons pas incités. La faute revient à ceux qui ont agit puis réagit et non à ceux qui ont dénoncé ces actions. Ma conscience est tranquille.

Par ailleurs, jamais les autorités civiles et militaires n'auraient permis ces appels au meurtre, ni notre rédacteur en chef. Nous soutenions un effort de guerre mais pas une boucherie. Que des investigations soient faites objectivement et que les enquêteurs aient interrogé nos auditeurs réfugiés maintenant dans les camps et le gouvernement auquel nous obéissions plutôt que de prêter l'oreille uniquement à nos adversaires ayant maintenant pris le pouvoir à Kigali.

Je regrette aussi que certains aient décidé de placer dans le même sac les actionnaires et PDG de la RTLM avec la direction et la rédaction. Ce n'est pas parce que les employés et la direction d'une entreprise peuvent avoir fait des fautes que les actionnaires et le PDG ont fait les mêmes.

Je regrette encore que rien n'ait été dit sur cette radio vraiment haineuse et illégale qui était radio Muhabura car "juste avant l'invasion du Rwanda par le FPR, le 1.10.1990, les tutsis avaient créé une station de radio mobile (Radio Muhabura) émettant depuis l'Uganda, qui incitait les Tutsi à la haine et à la mobilisation contre les Hutus. En fait, les Hutus ont créé leur station de radio en 1993, en réponse à Radio Muhabura. De plus, des responsables du FPR et le Président Museveni se servent constamment de Radio Uganda pour diffuser leur propagande" (Lettre d'information UDC). Privilège du vainqueur ? Peut être ?

Donc le 3 juillet 94 à 19h00 nous avons été avertis que Kigali allait être évacué. Cette nouvelle a sonné comme un coup de tonnerre. Jamais nous n'avions envisagé cette éventualité. Était-ce bien possible ? Devons-nous évacuer ou rester ? Après concertation, le choix de l'évacuation avec toute la population que nous avons soutenue s'imposait.

En hâte nous sommes allés démonter le matériel et nous avons emporté tout ce que nous pouvions. Le matériel fut éparti dans plusieurs véhicules. Une nuit d'attente commença, tous prêts à partir, bagages bouclés, véhicules chargés à ras bords, réservoirs pleins. Les bombardements du FPR ont continué toute la nuit. Le petit-peuple de la ville avait été prévenu discrètement l'après midi et dès l'obscurité s'était mis en mouvement afin de rallier les points de rendez-vous.

Le 4 juillet 94 vers 2 h 30 du matin, le signal du départ arrive. En cohue les milliers de véhicules s'ébranlent faisant d'abord le tour de la ville à plusieurs reprises. En fait il s'agissait d'un départ spontané. C'est seulement vers 4h00 du matin que le véritable signal de départ fut donné.

Alors chacun se rua à toute allure, à tombeau ouvert dans l'obscurité totale et sans éclairage vers le carrefour de Nyabugogo. Ce carrefour était un passage obligé et arrosé en permanence par les mitrailleuses du FPR. Il fallait rouler et ne pas réfléchir, rouler vite. Les piétons se faufilaient eux aussi, certains tombaient, d'autres passaient. Alors commença le long et pénible trajet.

D'abord atteindre Giticyinyoni à pas d'hommes, en silence, para-chocs contre para-chocs. Les véhicules étaient surchargés et nous avançons dans une marée humaine. Tout Kigali rejoignait cet endroit. Les balles, obus, roquettes tombaient et blessaient ou tuaient à chaque coup, devant, à droite, derrière, plus loin et parfois tout prêt.

Pas question de presser l'allure, il fallait avancer, suivre le rythme. A Giticyinyoni, un homme me demanda si nous pouvions prendre à bord des membres de sa famille.

Son épouse portant un bébé et deux autres petits enfants qui ne sauraient pas faire le trajet à pied. Le hasard a voulu que Madame Françoise et trois de ses enfants ont ainsi fait le trajet avec nous et partagerons nos frayeurs et nos soulagements. Après Giticyinyoni nous avons emprunté un chemin de terre longeant la Nyabarongo, sur ce chemin étroit les voitures s'étaient engagées en file.

Toute la ville et toutes les collines environnantes évacuaient. C'était un exode. Hommes, femmes, enfants, vieillards, chèvres, vaches, poulets, tous chargé de fardeaux, matelas, outils, vélos ... avançaient lentement vers le salut, la porte de sortie que nous ouvrait l'armée à travers les lignes du FPR. Pendant tout ce trajet nous avons été la cible des soldats du FPR.

Par moments on les voyait proches dans les bananeraies, parfois ils tiraient de loin. Les voitures progressaient lentement mais jamais il n'était question de s'arrêter. Si un véhicule tombait en panne, il était promptement dépanné ou écarté. Nous nous enfoncions à travers les lignes du FPR. Parfois nous avons été pris en embuscade, un tir croisé nous entourait. Tant bien que mal nous nous sommes abrités et avons continué, avançant toujours.

Enfin nous sommes arrivé à un petit pont. Il fallait absolument le franchir. La route était jonchée de cadavres, des paquets en tous genres parcemaient le passage d'embûches. Un bus calciné avec ses occupants et d'autres véhicules détruits encadraient ce pont. Le tir nourri de l'ennemi faisaient encore des dégâts.

Rouler, passer vite, sortir de cet enfer. Peu importe celui qui tombait, il fallait sauver notre vie. Plus un cheveu de sec, nous avons eu chaud. Ce pont franchi, des signes de calme revinrent, vinrent les silhouettes rassurantes des premiers soldats, puis les premiers véhicules militaires. Vous êtes en sécurité, avancez tranquillisez vous. Le voyage se poursuivit par la grande montée de Rutongo vers la sous-préfecture de RUSHASHI. Nous avons logé là sans manger. Le sommeil fut bref mais réparateur. Les émotions de la veille nous avaient épuisés. Le voyage repris le 5 juillet tôt vers Gisenyi.

Trouver un logement à Gisenyi fut très difficile. Chacun fit appel à ses connaissances. La ville était surpeuplée. Le gouvernement s'était réfugié là aussi. Gisenyi ressemblait à une ville en vacance. On avait l'impression que tous ne comprenaient pas que l'heure était grave.

La RTLM a repris ses émissions pour quelques jours. Des messages pour reprendre courage principalement et, malgré les mauvais coups subis, ne jamais perdre l'espoir. Puis Ruhengeri tomba aux mains de l'ennemi, Mukamira aussi, l'ennemi se rapprochait.

Un nouvel exode commença. Nous avons pris le chemin de l'exil avec tout le peuple rwandais et franchi la frontière zairoise le 14 juillet 94 vers 16h30 au milieu d'une foule innombrable. Nous voilà réfugiés. La RTLM contrairement à ce qu'ont dit certains, n'a plus jamais émis depuis. Notre matériel était démonté et est demeuré tel.

La population rwandaise a choisit de fuir le FPR sans que nous l'y appelions. Personne ne pourra d'ailleurs jamais produire un enregistrement de ces soi disant émissions, car elle n'ont jamais existé.

Par ailleurs, l'Association "Justice et Paix" pour la Réconciliation au Rwanda (AJPR) écrit ceci quand à la responsabilité de la RTLM : "La RTLM (Radio Télévision Libre des Mille Collines) a été accusée d'avoir appelé aux massacres et/ou au génocide dans la tragédie qui a endeuillé le Rwanda depuis l'assassinat du Président HABYALIMANA le 6 avril 94.

La RTLM est une radio privée dont les actionnaires appartiennent à toutes les ethnies et à tous les partis politiques. Elle a diffusé sa première émission le 8 juillet 93. Déjà à cette date, le Rwanda était en pleine guerre déclenchée par le FPR depuis le 1^{er} octobre 90. La RTLM ne peut donc, en aucun cas, être accusée d'être à l'origine de ce conflit armé ni d'avoir créé de toutes pièces les causes profondes qui ont emmené le FPR à prendre les armes, et le peuple rwandais d'avoir organisé sa défense.

L'objectif de la RTLM était de collecter, de traiter et de diffuser des informations dans le strict respect des critères professionnels de l'éthique et de la déontologie journalistiques.

La RTLM est venue en fait combler un vide médiatique crée par l'absence de presse libre au Rwanda et des principaux titres de la presse écrite telle que l'IMVAHO. La première mission d'une chaîne de radio et de ses journalistes est d'informer dans le respect de la législation en vigueur, l'éthique et la déontologie professionnelle ainsi que le sens de responsabilité des journalistes qui doivent, à tout moment, essayer de mesurer l'impact présumé des informations qu'ils diffusent.

Mais au terme de ces considérations de base, il est généralement admis que dans la presse moderne, le devoir d'informer prime sur toute autre considération car la liberté d'opinion reconnue comme principe de base de la Déclaration Universelle de Droits de l'Homme, implique, avant tout, le droit d'être informé dévolu aux médias et journalistes.

Plus libre dans sa mission de collecte, de traitement et de diffusion des faits, plus libre également dans ses commentaires, la RTLM fait l'effet d'une bombe dans cet environnement médiatique alors caractérisé par une "peur bleue" dans le domaine de la liberté d'expression.

Cette innovation vaudra à la RTLM un très grand succès auprès de ses auditeurs rwandais mais aussi une grande haine auprès du FPR qui se trouvait à plusieurs occasions, mis à nu par les journalistes de cette station, et qui deviendront, plus tard, ses "bêtes noires" et des hommes à abattre.

Ainsi donc, si la RTLM a traité sur ses antennes des sujets aussi délicats que le problème ethnique au Rwanda, le multipartisme mal compris, le régionalisme, les Accords d'Arusha, les prestations des Casques Bleus Belges, etc..., c'était dans le strict respect du principe d'informer la population et de répondre à ses préoccupations et ses attentes qui regroupaient les thèmes ci-haut énumérés de façon non-exhaustive.

Ces thèmes constituaient effectivement les grands sujets d'actualité du moment et ne pouvaient échapper au micro des journalistes d'une station qui a pour objectif numéro un d'informer objectivement et honnêtement ses auditeurs.

Par conséquent, organiser un débat sur le problème Hutu-Tutsi au Rwanda qui existe depuis bien des années en vue d'une meilleure compréhension et dans le but de lui trouver une solution appropriée, ne relève pas de l'extrémisme Hutu comme semble l'accréditer le FPR.

Si les Casques Bleus Belges de la MINUAR se comportent en militaires indisciplinés sur les lieux publics et que la RTLM, dans sa fidèle mission d'informer, en rende compte, ce n'est pas "appeler au meurtre des Belges".

Le Général Romeo DALLAIRE, Commandant en Chef de la MINUAR, laisse couler l'indiscipline dans ses troupes, surtout belges. Il ne publie aucun résultat d'enquêtes qu'il devait mener, notamment sur les massacres de KIRAMBO. Rappeler aux auditeurs que la population attend toujours la publication des résultats des investigations du Général DALLAIRE revient-il à commettre l'anathème ?

La mort du Président HABYARIMANA provoque un affrontement entre Hutu et Tutsi d'une ampleur sans précédent. On a alors parlé de massacres et/ou de génocide. Au Burundi voisin où le problème Hutu-Tutsi se pose presque en même terme de lutte pour le pouvoir, la mort du Président élu hutu, Melchior NDADAYE a provoqué également un affrontement entre les deux ethnies rivales.

Ceci dit on se rend bien compte que chaque fois que les Tutsis ont attenté à la vie d'un Président Hutu, cela a provoqué un affrontement interethnique. La RTLM ne peut donc être taxé responsable du "drame rwandais" qui a, en fait, commencé en 1990 avec l'attaque du FPR mais qui a culminé avec l'assassinat du Président HABYARIMANA. Ce n'est pas imputable à la RTLM, mais bien à un problème de fond : la lutte pour le pouvoir entre Hutu et Tutsi qui a toujours trouvé un détonateur dans l'assassinat du Président Hutu.

Aujourd'hui tous les médias qui traitent de ce drame rwandais reconnaissent qu'il s'inscrit sur une toile de fond ethnique. Avant que ce drame ne se produise, la RTLM avait bien perçu qu'un conflit "courait" entre Hutu et Tutsi et a organisé des débats autour de ce problème en vue de lui trouver un dénouement pacifique.

Lorsqu'on accuse la RTLM d'avoir créé le drame rwandais, une question de fond se pose : parler d'un problème existant dans les médias revient-il à le créer ? Pourtant personne n'a accusé Radio France Internationale (RFI) qui a annoncé le 7 avril 94, le lendemain de l'assassinat du Président HABYARIMANA, que "trois colonnes des troupes du FPR ; troupes essentiellement Tutsi, faisaient mouvement du nord du Rwanda vers Kigali et que la prise de la capitale n'était qu'une question d'heures".

Cette information n'était pas de nature à tranquilliser les Hutus de l'intérieur du pays. Dans la foulée, Radio Muhabura, radio créée par le FPR pour sa propagande, annonçait qu'il faut rapidement dégager enfants et bêtes domestiques de la route, car Paul Kagame lui-même vient venger ses frères et punir la garde présidentielle et les Interahamwe. Cette nouvelle n'était pas non plus de nature à ne pas attiser la colère des Hutus.

Après toutes ces considérations, il faut affirmer que la RTLM et ses journalistes ont été "ciblés" par le FPR dans la perspective purement propagandiste, car la RTLM constituait un obstacle aux desseins du Front Patriotique Rwandais et que cette situation anihilait sa propagande menée, tambour battant, par radio Muhabura des Inkotanyi. Les émissions de la RTLM sur les vrais mobiles du FPR entravaient sa stratégie de prise de pouvoir par la force. (AJPR p.53).

"Selon nos sources, la direction du FPR en Uganda a envoyé, et à de nombreuses reprises, des messages de menaces de mort écrits et oraux, aux commandants des Forces Armées Rwandaises au front, disant que la vraie guerre du FPR était non pour combattre l'armée mais en premier et principalement pour éliminer physiquement le Président HABYARIMANA -(IPCCRIA).

"En 1992, le chef du FPR a effectué une visite très secrète à Paris où il a eu un agenda très chargé sur une semaine et rencontré entre autres, un fonctionnaire du Quai d'Orsay (Ministère des Affaires Etrangères Français). Il était en compagnie de Jacques BIHOZAGARA, un extrémiste tutsi en poste à Bruxelles, et de quatre gardes du corps. Kagame voyageait avec un passeport diplomatique burundais, était d'abord descendu à l'hôtel HILTON-SUFFREN, puis au SOFITEL-La DEFENSE à la chambre 623. Tout cela ne serait que d'intérêt limité, si ce n'était le but de sa visite : le leader de la rébellion tutsie cherchait une télécommande à distance d'une portée de 25 à 30 mètres... D'où tient-on cette information ? D'une personne que Kagame avait contactée à cet effet, le Capitaine Paul BARRIL, ancien chef des GIGN et ex-membre de la cellule anti-terroriste de l'Elysée ... On comprend que ce dernier ait immédiatement désigné le FPR comme l'auteur de l'attentat contre les Présidents HABYARIMANA et NTARYAMIRA, dont l'avion avait été, quel hasard, abattu par un missile télécommandé" (MUNYARUGERERO.Africa International). Voilà qui confirme ce que l'on pensait.

"Pour le moment le FPR, obnubilé par sa victoire militaire se refuse à appliquer les dits accords(Accords de Paix d'Arusha) et semble vouloir s'en détacher sans dénoncer publiquement les dits-accords. Ce FPR a introduit subrepticement de nouveaux paramètres qui lui sont propres et qui violent et l'esprit de ces accords et les procédures prévues dans la mise en place des institutions de la transition :

- La nomination de l'actuel Président de la République a été faite de façon discrétionnaire par le seul FPR sans que les autres forces politiques aient été consultées. De plus il y a eu extension du mandat du Président de la République au delà des prérogatives reconnues par les Accords de Paix d'Arusha et de la loi fondamentale régissant le Rwanda actuel.
- L'instauration d'un poste de Vice-Président, non prévu dans les Accords d'Arusha, et de surcroît Ministre de la Défense, ne peut qu'empiéter sur les attributions du Premier Ministre et rendre plus conflictuelle la gestion du gouvernement.
- l'exclusion du MRND des institutions de la transition s'est faite sans concertation avec les autres forces politiques devant participer aux institutions de la transition. De plus, les postes réservés au MRND devaient être répartis entre toutes les forces politiques au lieu de revenir, tous, au seul FPR.

- Le choix des ministres issus des autres partis politiques s'est fait par simple cooptation, par le FPR, des personnalités de son choix, sans se référer aux partis concernés. Cette façon de procéder signe la marginalisation des partis politiques et l'ébauche d'un nouveau Parti-Etat.
- La prolongation, sur décision du seul FPR, de la période de transition et partant le renvoi aux calendes grecques des élections place le Rwanda dans un système de coup d'état permanent, où il n'y a d'espoir de changement politique qu'à travers des coups de force et des violences politiques cycliques"(Nsengiyaremye Dismas).

Le Premier Ministre Faustin Twagiramungu, vient déclarer le 24 janvier 95 à Gako qu'il n'appliquerait pas les Accords de Paix d'Arusha.

Un scénario préétabli prévoyait dans sa rubrique intitulé "Environnement actuel et à venir de l'organisation (FPR)" en particulier :

- Rupture des Accords d'Arusha et reconstitution d'un gouvernement en écartant par la force militaire et populaire HABYARIMANA et ses satellites dans un délai ne dépassant pas neuf mois à partir de la signature des Accords de Paix.
- Redéfinition de la transition.
- Organisation d'élection au moment jugé le plus opportun par le FPR.

Selon Barry Crawford : En Août 93, le gouvernement rwandais signa les Accords d'Arusha. Cet Accord créait un gouvernement de transition de 22 ministres dont 5 du FPR, la création d'une commission de supervision du retour des réfugiés et assurer leurs sécurité.

L'établissement de nouvelles forces armées dans lesquelles le FPR participerait à 40% des nouveaux effectifs et 50% du haut commandement et l'organisation d'élections législatives en 1995. Comment les deux armées engagées dans une guerre pendant trois ans pouvaient fusionner et être placées sous commandements conjoint n'était pas détaillé. Il était très clairement entendu que cela ne se passerait jamais".

Le Front Patriotique Rwandais ne respecte pas les garanties de propriétés privées, de liberté et d'opinion.

"Nombre de "dossiers" que j'ai pu consulter ne contiennent pas les éléments nécessaires pouvant justifier une détention prolongée". (Filip REYNJENS) " Le directeur de la prison de Kigali, Adrien SINAYOBYE, estime que 20% des personnes incarcérées sont innocentes" (Joshua Hammer).

NOTE DE L'AUTEUR

Ce livre terminé, je pensais avoir répondu à de nombreuses accusations de certains de mes détracteurs. Cependant, des éléments nouveaux, ajoutés à d'autres anciens, m'obligent dans un souci de transparence à répondre formellement à ces attaques formulées contre ma personne.

En effet, dans le livre de Colette Braeckman Rwanda : histoire d'un génocide, on peut y lire à la page 165 : "Il appelle aussi à la liquidation de l'ennemi de classe, et plus tard, lancera aux miliciens de sinistre slogan : "A chacun son belge"... Accusation grave écrite de la plume d'une journaliste reconnue.

Egalement, dans la Revue Droits de l'Homme sans Frontières, journal européen des Droits de l'Homme 6^{ème} année n° 5/1994, page 6, je suis nommé cité pour avoir "entretenu et attisé jusqu'à l'incitation au crime et au massacre, la haine ethnique " et pour avoir "fourni l'assistance technique à la RTLM".

Ces deux documents ont été écrits par des personnes que je n'ai jamais rencontrées jusqu'à présent. De la part d'un "Journal Européen des Droits de l'Homme" cela ne semble même encore plus grave car il use de son autorité morale pour ne juger sans même n'avoir rencontré ni donné la possibilité de se défendre. Aucune question ne m'a été posée par ces gens qui prétendent défendre les Droits de l'Homme et pour cela foulent aux pieds ceux d'un certain nombre d'autres. Quelle leçon des Droits de l'Homme nous donnent-ils là !

Quand à Madame Colette Braeckman, je regrette ne jamais l'avoir rencontrée auparavant, mais la manière dont elle m'attaque prouve sa pleine méconnaissance de ma personne. Il est regrettable qu'elle ait décidé d'écrire des accusations aussi graves avant même qu'un tribunal ne m'ait jugé et condamné. Cela montre à souhait le respect qu'elle a des lois et de la déontologie journalistique. Il est encore plus regrettable que cette personne soit la journaliste de référence au "Soir pour le Rwanda et le Zaïre. en fait elle ne montre dans livre qu'une seule face des choses. Son essai bien incomplet semble partial et comme l'a écrit Michel Donnet :

"Colette Braeckman a subi la séduction et la manipulation, disciplines dans lesquelles le FPR est passé maître". Je n'y ajouterai pas un mot.

Enfin, pour répondre aux accusations et corriger certaines informations, je tiens à préciser que mon casier judiciaire, avant mon départ au Rwanda en Octobre 1993, était vierge, comme on le vérifiera aisément. Effectivement, j'ai travaillé à la RTLM comme journaliste et je regrette que la déontologie journalistique que Madame Colette Braeckman ne reproche de ne pas avoir respectée, elle ne ne semble pas l'avoir respectée non plus spécialement en recoupant ses données et en diversifiant ses sources. Elle aurait ainsi pu écrire que je n'ai pas pris "contact avec la réalité rwandaise par le biais d'un groupe de réflexion rwando-belge", car j'en suis l'un des fondateurs.

Ce groupe a été fondé dans le premier semestre de 1993 et les statuts en sont enregistrés régulièrement, s'ils n'ont pas disparu, auprès de l'enregistrement de Liège-Ville, rue des Guillemins. Pour le groupe de droite "Diapason" qu'elle cite, je n'ai aucune souvenance d'être entré en contact avec un tel groupe. Mais si cela était, je n'y a accordé aucune importance. Cela permet d'estimer combien j'aurais pu être influencé par ce groupe.

Quand aux droits de l'Homme sans Frontières, il convient de rappeler que j'ai été engagé à la RTLM comme journaliste et je vois mal de quelle assistance technique ils parlent. L'électricité et l'électronique sont pour l'incitation à la haine ethnique dont il m'accuse, je conseillerai à ces gens de lire le document intitulé : " Considérations d'un groupe de juristes rwandais en exil sur la situation des réfugiés du Sud-Kivu, le comportement des ONG et du HCR et leur point de vue sur le génocide" On y trouve notamment page 16 : " S'il est indéniable que la RTLM ne tint pas des propos tendres avec le FPR. Il est par contre tendancieux d'affirmer qu'elle a incité au génocide des Tutsi". Et cela est ce que je pense. L'ennemi était le FPR et non les Tutsi., si le FPR a recruté majoritairement parmi les Tutsi, et que après l'assassinat du président Habyarimana, la population a décidé d'éliminer physiquement des complices du FPR, suis-je un "génocidaire" pour avoir lutté contre un mouvement qui avait transposé sa lutte pour le pouvoir sur le plan ethnique ? C'est la méthode de recrutement du FPR qui a été une des principales causes de la mort de tant de Tutsi ne semble-t-il. Par ailleurs, les propos tenus sur la RTLM en kinyarwanda ne m'engagent nullement, je ne comprends pas cette langue à l'époque et ne l'utilisais que pour les salutations d'usage.

Certaines autres accusations affirment que j'ai incité des Rwandais à tuer des Belges.

1) Certains Belges militaires de la MINUAR ont été tués sans que je sache cela, tels ceux qui ont été envoyés chez le premier ministre Agathe Uwilingiyimana et je n'en porte aucune responsabilité. Cette responsabilité est plutôt à chercher chez ceux qui ont littéralement envoyé ces soldats à la mort et ceux qui les ont tués. Lire pour éclaircissement le document du CRAD : Le Rwanda ou l'urgence politique, François Nzabahimana, Rapport de mission du 29/8/1994, notamment les pages 8 à 11, 18 et 19.

2) Certains autres Belges ont été tués parce qu'estimés complices ou acteurs dans l'assassinat du Président Habyarimana. Pour ce que j'en sache, ils doivent avoir été tués avant même que j'aie atteint les studios de la RTLW le 7 avril vers 10h30-11h00. Une enquête devrait être menée à ce propos et le colonel qui commandait le camp Kigali pourrait être consulté.

Peut-être d'autres Belges ont été tués dans les massacres, je n'en ai pas connaissance et n'estime nullement avoir une part de responsabilité dans les actes déplorables que certains exaltés peuvent avoir commis. Cependant, il est vrai que mes propos n'ont pas toujours été tendres envers certains membres belges du contingent de la MINUAR et d'autres Belges qui venaient visiter le Rwanda et, au moyen de pressions ou de chantages à l'aide, semblaient vouloir dicter la politique du Rwanda. Ils auraient mieux fait de se mettre réellement à l'écoute de la population rwandaise, de notre radio qui était celle que tout le monde écoutait et de s'alarmer, comme tous les Belges résidents au Rwanda auraient dû aussi, de la néconduite de ce contingent et de la mauvaise image de marque de la Belgique qui en résultait dans l'opinion rwandaise.

Moi, comme d'autres, je n'ai fait que dire tout haut ce que tous les autres ou presque pensaient. Cela est-il un crime d'attirer l'attention, de fustiger les erreurs ? Je n'étonne d'ailleurs que si peu de gens parlent du meurtre du Père Joachim Valnajo, qui était lui aussi connu, mais espagnol. Peut-être que, tué par le FPR, certaines sources se sont tues. Il aurait suffi de lire le fascicule des Droits de l'Homme sans Frontières page 19, il y est mentionné.

François Nzabahimana abordent également d'autres points dont la responsabilité du FPR dans la mort des Tutsi, cela ne semble très intéressant à signaler (pages 18 et 19), car il y a responsabilité.

Certes tout n'est pas encore dit, mais j'espère avoir répondu à mes détracteurs. Et si justice il doit y avoir, que cette justice sereine œuvre dans la vérité et l'information.

De plus je suis fier d'avoir été l'un des seuls à attirer l'attention sur la catastrophe qui se préparait, certains que l'on proclame spécialistes ont plutôt hurlé avec les loups, et leurs analyses montrent parfois de graves néconnaissances. Leur attention aurait dû être attirée. Et ce n'est pas parce que l'on dénonce quelque chose que l'on demande de tuer, mais peut-être la désinformation parvient finalement à altérer la vérité, l'avenir nous apprendra. La justice est-elle vraiment juste si le journaliste s'occupe de juger plutôt que de chercher la vérité?

Certains pourraient me reprocher d'être resté, malgré le départ de tous les occidentaux. En fait certains Padri et certaines Soeurs ont aussi décidé de rester. Ils ont estimé qu'ils ne pouvaient pas abandonner les Rwandais et que, malgré les conditions, le travail devait être effectué. C'est aussi ce que j'ai estimé, tenant compte de l'importance de l'information et des risques, malgré tout. Et si le fait d'être resté m'a permis de voir ou de savoir d'autres faits que ceux qui se sont enfuis précipitamment et lâchement en abandonnant les Rwandais à son funeste, c'est la rançon du courage et du devoir. Que le courage et le devoir dictent aussi à ceux qui répandent des contre-vérités de se taire et de les corriger.

Pour ma part, ma conscience est tranquille. Et s'il y a un Dieu, celui du Roi Baudouin ou du Président Habyarimana, celui de Jean-Luc Dehaene ou du Président Clinton, celui de Mgr Thaddée Nsengiyunva ou du Père Valnajo, qu'il fasse que la vérité et la justice éclairent les faits, et que ceux qui y croient l'aident, car l'immoralité ne saurait constituer la base de l'histoire du monde mais seulement un fonds de commerce pour marchands d'armes.